



**POLITIQUE DE DIFFUSION
DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES
(SITE INTERNET ET PANNEAU D’AFFICHAGE)**

Adoptée le 12 avril 2010

CONTEXTE

Les besoins des organismes locaux sont nombreux quant à la diffusion de leurs activités régulières et leurs événements spéciaux. Dans le but de les soutenir dans cette approche, la Ville de Lavaltrie souhaite mettre à leur disposition certains de ses propres outils communicationnels (Ex. site Internet).

Toutefois, pour s'assurer que la Ville offre une visibilité équitable et de qualité aux différents organismes, le Service des communications, en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, a choisi d'établir une politique de publication des activités communautaires, qui devra être respectée par les utilisateurs.

En voici les détails...

ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles à la diffusion de leurs activités :

- les organismes sans but lucratif reconnus par la Ville de Lavaltrie
- les organismes publics et parapublics reconnus par la Ville de Lavaltrie
- les regroupements de citoyens reconnus par la Ville de Lavaltrie.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR LES DEMANDES D’AFFICHAGE

- Les demandeurs doivent faire parvenir leur texte **un mois** avant la date de l'événement. Le non-respect de la date de tombée peut entraîner une non-diffusion.
- Le texte doit respecter le canevas déposé en annexe et doit être facilement lisible.
- La Ville de Lavaltrie se réserve le droit de modifier le texte, **sans préavis**, de façon à ce qu'il soit conforme aux règles de diffusion (longueur, présentation, qualité du français, etc.).
- La Ville de Lavaltrie est libre de prioriser, selon des critères prédéfinis (voir en annexe), les textes à afficher, en fonction des demandes reçues et de l'espace disponible.
- La Ville de Lavaltrie conserve un droit de regard sur les textes à diffuser, et peut refuser de publiciser un événement s'il va à l'encontre de la philosophie déployée par la Ville.

Les canevas d'information seront rendus disponibles sur le site Internet de la Ville de Lavaltrie, à la Réception de l'hôtel de ville et au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté. Les éléments d'information devront être acheminés au Service des loisirs par courriel à loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca ou par télécopieur au 450 586-0674.

DEMANDE DE DIFFUSION – ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Date de l'événement :

Description de l'événement :

Lieu et adresse de l'événement :

Horaire :

Clientèle cible :

Coûts pour les participants :

Nom de l'organisme responsable :

Nom et numéro de téléphone
De la personne responsable de l'événement :

Les canevas d'information sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Lavaltrie, à la Réception de l'hôtel de ville et au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté. Les éléments d'information doivent être acheminés au Service des loisirs par courriel à loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca ou par télécopieur au 450 586-0674.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Si une situation exige de la Ville de Lavaltrie de faire un choix entre une ou l'autre des activités communautaires portées à son attention, la Ville établira son choix en fonction des critères suivants :

- Pourcentage de la population de Lavaltrie visé par l'activité :
 1. locale 100 %
 2. locale 80 %, supralocale et régionale 20 %
 3. locale 75 %, supralocale et régionale 25 %
 4. locale 50 %, supralocale et régionale 50 %
 5. - de 50 % locale

- La population visée par cette activité :
 1. + de 100 personnes
 2. de 35 à 100 personnes
 3. de 16 à 35 personnes
 4. de 8 à 15 personnes
 5. - de 8 personnes

- Le ou les groupes d'âge touchés par l'activité :
 1. familial (enfants - de 12 ans)
 2. 13 à 17 ans
 3. 55 ans et +
 4. 18 à 54 ans

- Le niveau de pratique visé par l'activité :
 1. libre
 2. initiation
 3. perfectionnement
 4. excellence

- Les coûts déboursés pour les participants :
 1. très faibles
 2. faibles
 3. moyens
 4. élevés
 5. très élevés

- Le nombre d'activités publicisées jusqu'à maintenant :
 1. 0 à 3
 2. 4 à 7
 3. 8 à 10
 4. + de 10